

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination :

PROFESSIONAL DEEPSEA - POLISHING ANTIFOULING – BLUE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire :

PEINTURE MARINE

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Peinture pour nautisme	✓	✓	✓

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNDERWATER Systems SAS

613 route des Princes d'Orange - 84190 Gigondas - FRANCE

Tél.: +33(0)4 90 65 01 72 - E-Mail : [infos@underwatersystems.fr](mailto:infos@underwatersystems.fr) - [www.underwatersystems.fr](http://www.underwatersystems.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59 - [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

#### Classification et indication de danger :

Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger :



**Mentions d'avertissement :** Danger

[www.underwatersystems.fr](http://www.underwatersystems.fr)

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

### Mentions de danger :

<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H318</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>EUH066</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>EUH205</b>	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
<b>EUH208</b>	Contient : PRODUIT DE REACTION: BISPHENOL-A-EPICHLORHYDRINE Peut produire une réaction allergique.

### Conseils de prudence :

<b>P102</b>	Tenir hors de portée des enfants.
<b>P210</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
<b>P280</b>	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
<b>P305+P351+P338</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>P310</b>	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / . . .
<b>P333+P313</b>	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
<b>P501</b>	Éliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux agréé, dans le respect de la réglementation locale/nationale.
<b>Contient :</b>	OXYDE DE CUIVRE COLOPHANE Hydrocarbures, C9, aromatiques SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE) <i>Les enfants doivent être tenus éloignés jusqu'à ce que les surfaces traitées soient sèches. Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent être effectuées dans une zone confinée, sur une surface en dur imperméable avec enceinte de protection ou sur un sol recouvert d'un matériau imperméable afin d'éviter des pertes et de réduire au minimum les émissions dans l'environnement, et que les quantités perdues ou les déchets doivent être récupérés en vue de leur réutilisation ou de leur élimination</i>

Produit non destiné aux usages prévus par la Dir. 2004/42/CE.

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Informations non pertinentes

### 3.2. Mélanges

Contenu :

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
<b>OXYDE DE CUIVRE</b>		
CAS 1317-39-1	30	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H332, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400 M=100, Aquatic Chronic 1 H410 M=10
CE 215-270-7		
INDEX 029-002-00-X		
N° Reg. 01-2119513794-36-XXXX		

**PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling  
 BLUE**

<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>		
CAS	$16 \leq x < 19$	Flam. Liq. 3 H226, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 2 H411, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C
CE 918-668-5		
INDEX 649-356-00-4		
N° Reg. 01-2119455851-35-xxxx		
<b>COLOPHANE</b>		
CAS 8050-09-7	$8 \leq x < 9$	Skin Sens. 1 H317
CE 232-475-7		
INDEX 650-015-00-7		
N° Reg. 01-2119480418-32-XXXX		
<b>OXYDE DE ZINC</b>		
CAS 1314-13-2	$10 \leq x < 13$	Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1
CE 215-222-5		
INDEX 030-013-00-7		
N° Reg. 01-2119463881-32-XXXX		
<b>SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)</b>		
CAS 64742-95-6	$6 \leq x < 7$	Flam. Liq. 3 H226, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H335, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: P
CE 265-199-0		
INDEX 649-356-00-4		
N° Reg. 01-2119455851-35-XXXX		
<b>XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)</b>		
CAS 1330-20-7	$1 \leq x < 2$	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 3 H412, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP:
CE 215-535-7		
INDEX 601-022-00-9		
N° Reg. 01-2119488216-32-XXXX		
<b>ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE</b>		
CAS 108-65-6	$0,7 \leq x < 1$	Flam. Liq. 3 H226
CE 203-603-9		
INDEX 607-195-00-7	-	
N° Reg. 01-2119475791-29-XXXX		
<b>PYRITHIONE DE ZINC</b>		
CAS 13463-41-7	0,5	Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H331, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400 M=100, Aquatic Chronic 1 H410 M=10
CE 236-671-3		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119511196-46-xxxx		
<b>Produit de réaction :</b>		
<b>BISPHENOL-A-EPICHLORHYDRINE</b>		
CAS 25068-38-6	$0,1 \leq x < 0,4$	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411
CE 500-033-5		
INDEX 603-074-00-8		
N° Reg. 01-2119456619-26-XXXX		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

### RUBRIQUE 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :** Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**EN CAS D'INHALATION :** Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations non disponibles

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS :

Les moyens d'extinction sont les suivants : anhydride carbonique, mousse et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes oeuvrant à l'arrêt de la fuite.

##### MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS :

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE :** L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

##### ÉQUIPEMENT :

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

## RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

Classe de stockage TRGS 510 (Allemagne) : 3

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations non disponibles

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Références réglementation :

DEU	Deutschland	TRGS 900 (Fassung 31.1.2018 ber.) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte
ESP	España	INSHT - Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2017
FRA	France	JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8773 texte n° 102
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
NLD	Nederland	Databank of the social and Economic Concil of Netherlands (SER) Values, AF 2011:18
POL	Polska	ROZPORZĄDZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOŁECZNEJ z dnia 7 czerwca 2017 r
PRT	Portugal	Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diaro da Republica I 26; 2012-02-06
ROU	România	Monitorul Oficial al României 44; 2012-01-19
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2018

### OXYDE DE CUIVRE

#### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	0,01		0,02		Rame, Polveri e nebbie (Cu)
VLEP	FRA	1		2		Rame, Polveri e nebbie (Cu)
WEL	GBR	1		2		Rame, Polveri e nebbie (Cu)
MAC	NLD	0,1		0,2		Aerosol inalabile

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	7,8	µl/g
Valeur de référence en eau de mer	5,2	µl/g
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	87	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	676	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	0,23	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	65	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Dermique							137 mg/kg/d	137 mg/kg/d

Hydrocarbures, C9, aromatiques								
Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15min				
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
VLEP	ITA	100	20					)

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				11 mg/kg				
Inhalation				32 mg/m3				150 mg/m3
Dermique				11 mg/kg				25 mg/kg/d

OXYDE DE ZINC								
Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15min				
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
MAK	DEU	1		1				
VLA	ESP	2		10				
VLEP	FRA	5						
MAC	NLD	5						
NDS	POL	5		10				
TLV	ROU	5		10				
TLV-ACGIH		2		10				

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	20,6	µg/L
Valeur de référence en eau de mer	6,1	µg/L
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	117,8	mg/kg

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	56,5	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	35,6	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				83 mg/kg				
Inhalation				2,5 mg/m3				5 mg/m3
Dermique				83 mg/kg bw/d				83 mg/kg bw/d

COLOPHANE		
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,02	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	1000	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	0	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				15 mg/kg				
Inhalation				52 mg/m3				176 mg/m3
Dermique				15 mg/kg				25 mg/kg

SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)								
Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				11 mg/kg				
Inhalation				32 mg/m3				150 mg/m3
Dermique				11 mg/kg				25 mg/kg

BIOXYDE DE TITANE					
Valeur limite de seuil					
Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
VLA	ESP	10			
VLEP	FRA	10			

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

WEL	GBR	4	
NDS	POL	10	INHALA
TLV	ROU	10	15
TLV-ACGIH		10	

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,184	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,0184	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	100	mg/kg/d
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	1000	mg/kg/d
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,193	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	100	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	100	mg/kg/d

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		700 mg/kg bw/d		NPI		NPI		NPI
Inhalation	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI	10 mg/m3	NPI
Dermique	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI

### XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Valeur limite de seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	440	100	880	200	PEAU
MAK	DEU	440	100	880	200	PEAU
VLA	ESP	221	50	442	100	PEAU
VLEP	FRA	221	50	442	100	PEAU
WEL	GBR	220	50	441	100	
VLEP	ITA	221	50	442	100	PEAU
OEL	NLD	210		442		PEAU
NDS	POL	100				
OEL	EU	221	50	442	100	PEAU
TLV-ACGIH		434	100	651	150	

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,327	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,327	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	12,46	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	12,46	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	6,58	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,31	mg/kg



## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				1.6 mg/kg bw/d				
Inhalation	174 mg/m3	174 mg/m3		14.8 mg/m3	289 mg/m3	289 mg/m3		77 mg/m3
Dermique		108 mg/kg bw/d				180 mg/kg bw/d		

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE						
Valeur limite de seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	270	50	270	50	
MAK	DEU	270	50	270	50	
VLA	ESP	275	50	550	100	PEAU
VLEP	FRA	275	50	550	100	PEAU
WEL	GBR	274	50	548	100	
VLEP	ITA	275	50	550	100	PEAU
OEL	NLD	550				
NDS	POL	260		520		
VLE	PRT	275	50	550	100	PEAU
TLV	ROU	275	50	550	100	PEAU
OEL	EU	275	50	550	100	PEAU
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				0,635	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer				0,0635	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				3,29	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,329	mg/kg	
Valeur de référence pour les microorganismes STP				100	mg/l	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				0,29	mg/kg	

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale			VND	1,67 mg/kg				
Inhalation			VND	33 mg/m3			VND	275 mg/m3
Dermique			VND	54,8 mg/kg			VND	153,5 mg/kg

PYRITHIONE DE ZINC					
Valeur limite de seuil					
Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
OEL	EU	2,5			

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	90	ng/l
Valeur de référence en eau de mer	90	ng/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,0095	mg/kg/d
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,0095	mg/kg/d
Valeur de référence pour les microorganismes STP	0,01	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	1,02	mg/kg/d

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Dermique							VND	0.01 mg/kg/d

PRODUIT DE REACTION: BISPENOL-A-EPICHLORHYDRINE		
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,006	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,0006	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,0627	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,00627	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation			0,012 mg/l					0,012 mg/l
Dermique					8,33 mg/kg			8,33 mg/kg

### Légende :

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur ; DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

TLV du mélange des solvants : 434 mg/m3

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

### PROTECTION DES MAINS :

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

### PROTECTION DE LA PEAU :

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

Envisager la nécessité de fournir des vêtements antistatiques dans le cas où l'environnement de travail présenterait un risque d'explosion.

### PROTECTION DES YEUX :

Il est recommandé de porter une visière à capuche de protection avec lunettes hermétiques (réf. norme EN 166).

### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES :

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN529.

### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE :

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	liquide
Couleur	Bleu ciel
Odeur	HYDROCARBURE AROMATIQUE
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	Pas disponible
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	$23 \leq T \leq 60$ °C
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite infer.d'inflammab.	Pas disponible
Limite super.d'inflammab.	Pas disponible
Limite infer.d'explosion	Pas disponible
Limite super.d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de la vapeur	Pas disponible
Densité relative	$1700 \pm 50$ g/L
Solubilité	Non-miscible à l'eau

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	>20,5 mm <sup>2</sup> /sec (40°C)
<b>Propriétés explosives</b>	Pas disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas disponible

### 9.2. Autres informations

<b>Total solides (250°C / 482°F)</b>	74,73 %
<b>VOC (Directive 2010/75/CE) :</b>	25,27 % - 447,78 g/litre
<b>VOC (carbone volatil) :</b>	22,04 % - 390,62 g/litre

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Au contact de l'air, peut produire lentement des peroxydes qui explosent par augmentation de la température.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### XYLENE (MELANGE D'ISOMERES) :

Stable mais peut induire des réactions violentes en présence d'oxydants forts tels que l'acide sulfurique, nitrique et les perchlorates.

Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

#### ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE :

Peut réagir violemment avec: substances oxydantes, acides forts, métaux alcalins.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition

#### PYRITHIONE DE ZINC

Éviter toute exposition: aux rayons directs du soleil, aux températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

#### ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE :

Incompatible avec: substances oxydantes, acides forts, métaux alcalins.

#### PYRITHIONE DE ZINC :

Tenir éloigné de : agents oxydants forts, acides forts, alcalis forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

#### PYRITHIONE DE ZINC :

Peut produire: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, composés soufrés.

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### **XYLENE (MELANGE D'ISOMERES) :**

Action toxique sur le système nerveux central (encéphalopathies). Action irritante sur la peau, les conjonctives, la cornée et l'appareil respiratoire.

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations :

##### **ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE**

La principale voie d'entrée est la voie cutanée, la voie respiratoire étant moins importante, compte tenu de la basse tension de vapeur du produit.

Informations sur les voies d'exposition probables :

##### **ACETATE DE 2-METHOXY-1 METHYLETHYLE**

**TRAVAILLEURS :** inhalation; contact avec la peau.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée :

##### **ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE**

Au-delà de 100 ppm, provoque une irritation des muqueuses oculaires, nasales et oropharyngées. A 1000 ppm, on note des troubles de l'équilibre et une irritation intense des yeux. Les examens cliniques et biologiques effectués sur des volontaires exposés n'ont fait apparaître aucune anomalie. L'acétate produit une irritation cutanée et oculaire majeure par contact direct. Aucun effet chronique sur l'homme n'a été observé (INCR, 2010).

Effets interactifs

Informations non disponibles

#### TOXICITÉ AIGUË

**LC50 (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange :** > 5 mg/l

**LC50 (Inhalation - vapeurs) du mélange :** > 20 mg/l

**LD50 (Oral) du mélange :** > 2000 mg/kg

**LD50 (Dermal) du mélange :** >2000 mg/kg

#### **COLOPHANE**

**LD50 (Or.) :** > 2800 mg/kg Rat

**LD50 (Der) :** > 2000 mg/kg Rat

#### **ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE**

**LD50 (Or.) :** 8500 mg/kg Rat

**LD50 (Der) :** > 3160 mg/kg Rat

**LC50 (Inh) :** 6193 mg/m<sup>3</sup>/4h Rat

#### **PRODUIT DE REACTION: BISPHENOL-A-EPICHLORHYDRINE**

**LD50 (Or.) :** > 5000 mg/kg

**Rat LD50 (Der) :** > 2000 mg/kg Lapin

#### **SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**

**LD50 (Or.) :** > 5000 mg/kg Lapin

**LD50 (Der) :** > 2000 mg/kg Rat

**LC50 (Inh) :** > 10,2 mg/l/4h Rat

#### **OXYDE DE CUIVRE**

**LD50 (Or.) :** 1340 mg/kg Rat

**LD50 (Der) :** > 2000 mg/kg Rat :

**LC50 (Inh) :** 3,34 mg/l/4h Rat

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

---

### **OXYDE DE ZINC**

**LD50 (Or.)** : > 5000 mg/kg Rat

**LD50 (Der)** : > 2000 mg/kg Rat

**LC50 (Inh)** : > 5,7 ppm/4h Rat

### **Hydrocarbures, C9, aromatiques**

**LD50 (Or.)** : > 3492 mg/kg Rat

**LD50 (Der)** : > 3160 mg/kg Lapin

**LC50 (Inh)** : > 6193 mg/m<sup>3</sup>/4h Rat

### **XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)**

**LD50 (Or.)** : 3500 mg/kg Rat

**LD50 (Der)** : 4350 mg/kg Lapin

**LC50 (Inh)** : 26 mg/l/4h Rat

### **PYRITHIONE DE ZINC**

**LD50 (Or.)** : > 268 mg/kg Rat

**LD50 (Der)** : > 2000 mg/kg Lapin

**LC50 (Inh)** : > 0,83 mg/l/4h Rat – mâle

### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau. Peut produire une réaction allergique.

**Contient** : PRODUIT DE REACTION: BISPHENOL-AEPICHLORHYDRINE

### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION UNIQUE

Peut irriter les voies respiratoires

### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger Viscosité: >20,5 mm<sup>2</sup>/sec (40°C)

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

### RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est très toxique pour les organismes aquatiques et à long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

#### 12.1. Toxicité

COLOPHANE	
LC50 - Poissons	> 60,3 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	> 911 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 1000 mg/l/72h

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE	
LC50 - Poissons	> 100 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Crustacés	> 408 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h
NOEC Chronique Poissons	47,5 mg/l Oncothynchus mykiss
NOEC Chronique Crustacés	> 99 mg/l Daphnia magna
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	> 999 mg/l Selenastrum capricornutum

PRODUIT DE REACTION : BISPHENOL-A- EPICHLORHYDRINE	
LC50 - Poissons	> 2 mg/l/96h PESCI
EC50 - Crustacés	> 1,8 mg/l/48h DAFNIE

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)	
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 2 mg/l/96h PESCI

OXYDE DE CUIVRE	
LC50 - Poissons	0,009 mg/l/96h Promelas
EC50 - Crustacés	0,042 mg/l/48h Daphnia similis
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,03 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC Chronique Crustacés	0,008 mg/l Ceriodaphnia dubia

OXYDE DE ZINC	
LC50 - Poissons	1,1 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Crustacés	1,7 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,14 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata
NOEC Chronique Poissons	0,53 mg/l
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,024 mg/l

Hydrocarbures, C9, aromatiques	
LC50 - Poissons	> 9,2 mg/l/96h oncorhynchus mykiss
EC50 - Crustacés	> 3,2 mg/l/48h dafnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 2,9 mg/l/72h pseudokircheriella subcapitata

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

---

XYLÈNE (MÉLANGE D'ISOMÈRES)	
LC50 - Poissons	> 4,2 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Crustacés	> 2,93 mg/l/48h Daphnia Magna

PYRITHIONE DE ZINC	
LC50 - Poissons	> 0,0026 mg/l/96h Cavedano americano
EC50 - Crustacés	> 0,008 mg/l/48h Daphnia magna

### 12.2. Persistance et dégradabilité

COLOPHANE	
Solubilité dans l'eau	0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE	
Solubilité dans l'eau	> 10000 mg/l

Rapidement dégradable

PRODUIT DE REACTION: BISPHENOL-A- EPICHLORHYDRINE	
Solubilité dans l'eau	0,1-100 mg/l

NON rapidement dégradable

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)	
---	--

Rapidement dégradable

OXYDE DE CUIVRE	
Solubilité dans l'eau	0,54-0,64 mg/l

NON rapidement dégradable

OXYDE DE ZINC	
Solubilité dans l'eau	2,9 mg/l
Solubilité dans l'eau	0,1 - 100 mg/l

Dégradabilité : données non disponibles

NON rapidement dégradable

XYLÈNE (MÉLANGE D'ISOMÈRES)	
Solubilité dans l'eau	100 - 1000 mg/l

Dégradabilité : données non disponibles



## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

COLOPHANE	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	3
BCF	56,23

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	1,2

PRODUIT DE REACTION : BISPHENOL-A- EPICHLORHYDRINE	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	> 2,918
BCF	31

OXYDE DE ZINC	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	< 4
BCF	> 175

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	3,12
BCF	25,9

PYRITHIONE DE ZINC	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	> 0,9

### 12.4. Mobilité dans le sol

COLOPHANE	
Coefficient de répartition : sol/eau	3,7289

PRODUIT DE REACTION : BISPHENOL-A- EPICHLORHYDRINE	
Coefficient de répartition : sol/eau	2,65

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)	
Coefficient de répartition : sol/eau	1,78

XYLÈNE (MÉLANGE D'ISOMÈRES)	
Coefficient de répartition : sol/eau	2,73

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

### 12.6. Autres effets néfastes

Informations non disponibles

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur. Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS** : Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport




#### 14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA :	1263
-------------------------	------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID :	PAINT
IMDG :	PAINT (DICOPPER OXIDE)
IATA :	PAINT



#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID :	Classe : 3	Etiquette : 3	
IMDG :	Classe : 3	Etiquette : 3	
IATA :	Classe : 3	Etiquette : 3	

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA :	III
-------------------------	-----

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID :	Environmentally Hazardous	
IMDG :	Marine Pollutant	
IATA :	NO	

Pour le transport aérien, le marquage de danger pour l'environnement est obligatoire uniquement pour les n° ONU 3077 et 3082.

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

---

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

<b>ADR / RID :</b>	HIN - Kemler: 30	Quantités Limitées : 5 L	Code de restriction en tunnels : (D/E)
	Special Provision :	-	
<b>IMDG :</b>	EMS : F-E, <u>S-E</u>	Quantités Limitées : 5 L	
<b>IATA :</b>	Cargo :	Quantité maximale : 220 L	Mode d'emballage : 366
	Pass. :	Quantité maximale : 60 L	Mode d'emballage : 355
	Instructions particulières :	A3, A72, A192	

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

## RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : P5c-E1

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

#### Produit

Point : 3 – 40

#### Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

#### Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

#### Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

ZINEBE

#### Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

#### Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

#### Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

#### Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)

WGK 3: Très dangereux pour les eaux

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes :

OXYDE DE CUIVRE

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE

### RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

<b>Flam. Liq. 3</b>	Liquide inflammable, catégorie 3
<b>Acute Tox. 3</b>	Toxicité aiguë, catégorie 3
<b>Acute Tox. 4</b>	Toxicité aiguë, catégorie 4
<b>Asp. Tox. 1</b>	Danger par aspiration, catégorie 1
<b>STOT RE 2</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
<b>Eye Dam. 1</b>	Lésions oculaires graves, catégorie 1
<b>Eye Irrit. 2</b>	Irritation oculaire, catégorie 2
<b>Skin Irrit. 2</b>	Irritation cutanée, catégorie 2
<b>STOT SE 3</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
<b>Skin Sens. 1</b>	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
<b>Aquatic Acute 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 2</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
<b>Aquatic Chronic 3</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>H301</b>	Toxique en cas d'ingestion.
<b>H331</b>	Toxique par inhalation.
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H312</b>	Nocif par contact cutané.
<b>H332</b>	Nocif par inhalation.
<b>H304</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>H318</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>EUH066</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>EUH205</b>	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

## PROFESSIONAL DEEPSEA - Polishing Antifouling BLUE

---

### LÉGENDE :

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

### BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA

Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé.

### Note pour les usagers :

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes. Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.